



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 08 Juillet 2015

Date de la convocation 23 Juin 2015	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent à Mme BARRE Berthe, Mme OLLIE Sophie à Mme REVERTE Françoise, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du Centre aquatique au corps des sapeurs pompiers de Lodève.

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil communautaire que la pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux Sapeurs Pompiers de parfaire leur condition physique et de remplir au mieux leur mission de service public.

Les Sapeurs Pompiers concourent en effet, à la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres ou catastrophes, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Il ajoute que la Communauté de communes du Clermontais, consciente de l'importance de l'action des Sapeurs Pompiers en faveur des administrés, a souhaité mettre à leur disposition des créneaux horaires au Centre aquatique de la Communauté de communes du Clermontais selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la piscine est octroyée à titre gracieux en contrepartie du recyclage PSE1 et PSC1 du personnel de l'établissement.
- Le recyclage des agents devra s'effectuer courant juin.

- La mise à disposition s'effectue sans le personnel de surveillance, il appartient aux sapeurs pompiers d'assurer leur sécurité (sauf les samedis durant l'entraînement des jeunes Sapeurs Pompiers, les maîtres nageurs seront présents).
- Mise à disposition : du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016 hors vacances scolaires :
 - Chaque Mardi et Jeudi de 7 heures à 8h15.
 - 1 samedi toutes les 5 semaines pour les Jeunes Sapeurs Pompiers de 8 heures à 9 heures : 2 lignes d'eau pour 24 nageurs.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique au corps des sapeurs pompiers de Lodève selon les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150710-2015-07-08-12-DE
Date de télétransmission : 16/07/2015
Date de réception préfecture : 16/07/2015